

24 février 2015 / February 24th, 2015

Bulletin de l'AQTr #6 – 2015 : Message de la SAAQ – Nouveaux gabarits d'attestation de cours de conduite

La mise en place du nouveau programme moto a amené la création d'une nouvelle attestation de cours de conduite permettant de détailler les cours suivis pendant la formation.

Une nouvelle attestation a été créée spécifiquement pour les **classes 6** (motocyclette, cyclomoteur et motocyclette à trois roues). Tous les éléments concernant l'identification et la signature de l'élève et de l'école sont identiques au gabarit que vous connaissez. Seule la section précisant les dates de cours a été modifiée.

L'attestation de cours pour la **classe 5** a été revue afin de retirer la section réservée aux cours de classe 6. Aucun autre élément n'a subi de modification.

Les nouvelles attestations pour la classe 5 et la classe 6 peuvent être utilisées à partir du **2 mars 2015**.

Les attestations classe 5 sous l'ancien gabarit demeurent valides et doivent être utilisées. Si vous décidez de les détruire, veuillez en aviser l'AQTr.

Les attestations classe 6 sous l'ancien gabarit ne peuvent être utilisées que pour les élèves effectuant leur cours sous l'ancien programme de moto.

News bulletin from the AQTr #6 – 2015: Message from the SAAQ – New Attestations Templates

The implementation of a new driving course program for operating a motorcycle lead to the creation of a new driving course attestation, which enables to detail the classes followed during the course.

A new attestation was first developed specifically for the purpose of **class 6** driving courses (i.e. Operating a Motorcycle, a Moped, a Three-Wheeled Motorcycle). The elements related to personal details and signatures of both the student and the school are identical to the template that you already know. The only section that changed is the one linked to the dates of the classes.

Class 5 attestation needed therefore to be revised in order to remove the section dedicated to class 6 driving course, but nothing else was modified.

Both class 5 and 6 attestations may be used starting from **March 2nd, 2015**.

Class 5 attestations made from the old template will still remain valid and must be used.